

Domaine Sciences Humaines et Sociales - Mention : Psychologie

RNCP7044 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	LICENCE — Licence
Code(s) NSF	124
Code(s) ROME	K1104, K2112, M1503
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Nice Sophia Antipolis

<http://portail.unice.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Le titulaire de la licence, comme conseil en formation, informe les publics demandeurs de formation (salariés, entreprises, jeunes scolarisés...), analyse les attentes, évalue les acquis, les niveaux et les potentialités. Il participe à la définition d'un itinéraire de formation et oriente vers les dispositifs mis en place en fonction des objectifs de la structure, de la législation en vigueur et de l'environnement socio-économique.

Il peut aussi prendre des fonctions dans la gestion des ressources humaines en entreprise. Dans ce cas, il élabore et met en oeuvre les moyens quantitatifs et qualitatifs (gestion de l'emploi, recrutement, formation) nécessaires à une optimisation ou une adaptation des ressources humaines aux finalités économiques de l'entreprise. Il participe à la conduite de la gestion du personnel et l'application de la réglementation sociale en intégrant les règles et les procédures du droit du travail. Il conseille et assiste les responsables hiérarchiques dans cette gestion. Il peut assister le responsable d'une unité ou d'un établissement dans le cadre des relations avec les instances représentatives du personnel.

La licence permet la poursuite d'étude vers le Master de Psychologie qui permet d'obtenir le titre professionnel de Psychologue (titre protégé par la Loi du 25 juillet 1985, exclusivement délivré aux étudiants ayant suivi un cursus COMPLET en Psychologie : Licence de Psychologie, Master 1 ET 2 de Psychologie).

Compétences ou capacités évaluées

1. Connaissances disciplinaires

1.1. Connaissance de l'éthique de la recherche, de la déontologie professionnelle des psychologues, de la législation concernant spécifiquement les psychologues ;

1.2. Connaissance de l'histoire et de l'épistémologie de la Psychologie ;

1.3. Connaissance des différents champs disciplinaires de la Psychologie et de leurs courants théoriques ;

1.4. Capacité à référer une question liée à un ou plusieurs courants théoriques de la Psychologie ;

1.5. Capacité à intégrer des connaissances d'autres champs disciplinaires.

2. Savoir-faire disciplinaires

2.1. Savoir-faire méthodologique (initiation) :

- observations,

- expérimentations,
 - entretiens,
 - enquêtes,
 - questionnaires/échelles,
 - dynamiques de groupe,
 - psychométrie
- 2.2. Traitements statistiques et analyses des données ;
- 2.3. Initiation à la recherche :
- connaissance des différents paradigmes de recherche,
 - conception d'un projet de recherche,
 - choix de la méthodologie pertinente
- 2.4. Sensibilisation à la pratique professionnelle.
3. Savoir-faire généraux
- 3.1. Capacités d'expression écrite et orale ;
- 3.2. Utilisation de l'informatique (bureautique et Internet) ;
- 3.3. Capacité à lire un texte en langue étrangère (anglais) et à le résumer ;
- 3.4. Elaboration d'une documentation sur un thème précis ;
- 3.5. Constitution d'une bibliographie et utilisation de bases de données ;
- 3.6. Capacités d'analyse, de synthèse et de distance critique.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Tous secteurs, en particulier le secteur sanitaire et social (assistante sociale, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants). Des concours de la Fonction Publique (comme celui de Professeurs des écoles) peuvent être présentés après l'obtention de la Licence de Psychologie.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Médiateur familial (concours niveau bac + 3) - Educateurs de la protection judiciaire de la jeunesse (concours niveau bac + 2)
- Conseiller des services de l'administration pénitentiaire (concours niveau bac + 2)
- Conseiller A.N.P.E. (concours niveau bac + 2 ou 3)
- Conseiller principal d'éducation (concours niveau bac + 3)
- Conseiller d'orientation psychologue (concours niveau bac + 3 nécessitant l'obtention préalable d'une Licence de Psychologie)
- Psychologue scolaire (après 3 ans de professorat des écoles)
- Concours de la fonction publique territoriale dans le secteur social

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'obtention du titre de Psychologue est conditionné par une formation initiale complète (Licence ET Master) de Psychologie et le respect des conditions de stage définies par l'Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret no 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)

Modérée (3/5)

Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.

Facteurs principaux

Manque de main-d'œuvre disponible, Intensité d'embauche

Salaire médian (mensuel)	2 369 €
Familles professionnelles (FAP)	L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible) V3X90 — Psychologues, psychothérapeutes · tension 4/5 (Élevée) V4X80 — Professionnels de l'orientation et de l'insertion professionnelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	11 620
Jugés difficiles à recruter	36 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement V3X90 — Psychologues, psychothérapeutes V4X80 — Professionnels de l'orientation et de l'insertion professionnelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ou de personnels qualifiés ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé de 5 membres dont 3 enseignants - chercheurs et 2 professionnels.

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/7044/>